

**Zeitschrift:** Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art  
**Herausgeber:** Visarte Schweiz  
**Band:** - (1928)  
**Heft:** 1

**Artikel:** Rapport du Comité central  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-623964>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

tion de Délégués de poser une plaque commémorative sur la maison natale de Rodô de Niederhäusern à Vevey.

M. Vibert propose que notre Société fasse un geste en souvenir de Buchser dont 1928 sera le 50<sup>e</sup> anniversaire de sa mort. Le Comité central accepte avec plaisir tel mandat.

La Section de Paris ayant demandé une subvention qui puisse l'aider à travailler et à se manifester, M. Liner trouve que puisque on fait tant pour les morts, on pourrait très bien faire quelque chose pour le vivants.

L'Assemblée regrette d'entendre que le Docteur Trog, l'éminent critique d'art, est gravement malade, et elle décide l'envoi de ses meilleurs voeux.

La séance est levée à 12.30 h.

R. W. H.

## Rapport du Comité Central

Nous vous adressons notre rapport sur les 3 ans de notre mandat, qui prend fin aujourd'hui. Comme nous vous avons rendu compte chaque année, à l'Assemblée générale, de notre activité, nous pouvons nous borner à développer les faits essentiels quelque peu brièvement.

En 1924 à Neuchâtel, la Soc. P. S. et A. S. avait confirmé le Comité central en y remplaçant M. Bocquet par M. Mairet. Le Président central, sur votre désir, s'était déclaré prêt à continuer son activité, à la condition expresse de pouvoir, en cas urgent, remettre ses fonctions au cours des trois années suivantes; il a conservé cependant ses fonctions jusqu'à la fin de son mandat.

En juin 1925 les restrictions d'importation pour les marchandises d'art ont été supprimées; pendant les 4 années de leur mise en vigueur elles ont rendu une somme d'à peu près fr. 100,000.—, produit du 2 % perçu sur toute importation. Cela témoigne d'une bien certaine mansuétude dans l'application de ces restrictions. La nécessité de ces prescriptions était pourtant indiscutable et certains faits constatés ces dernières années nous les font regretter. La seule protection de nos artistes contre l'inondation du marché artistique par des pacotilles sans valeur, consiste dans les prescriptions de la police des étrangers. Cette dernière, on le sait, peut permettre ou interdire aux étrangers l'exercice de leur métier. Il va sans dire, que les artistes étrangers qui contribuent à l'enrichissement de notre vie artistique ne seraient nullement inquiétés ou entravés dans leurs travaux, mais resteraient toujours les bienvenus.

Ces questions touchent déjà à nos relations avec les autorités

sédérales. Nous sommes heureux de constater que ces rapports sont de plus en plus animés du meilleur esprit de confiance réciproque et se sont étendus à nos autorités cantonales et municipales.

Ce dernier cas du reste est du ressort particulier de chacune de nos sections. Le Département fédéral de l'Intérieur a toujours pris largement nos demandes en considération, bien qu'il n'ait plus été question de mesures d'une importance telle que le crédit pour les artistes suisses de fr. 300,000.— et l'arrêté sur les restrictions d'importation.

Dans la Commission fédérale des Beaux-Arts les artistes sont représentés par 7 membres sur 9. La représentation féminine, devenue disponible par la retraite réglementaire de Madame Lilljequist, n'a pas été renouvelée; par contre les femmes artistes ont une représentante à la Commission des Arts appliqués. La Commission fédérale des Beaux-Arts a pris en considération, à l'occasion de l'Exposition des Arts graphiques à Florence, le désir exprimé lors de l'Assemblée générale à Lausanne: outre les invitations officielles prévues on envisageait la possibilité de permettre à d'autres artistes d'exposer à une exposition en présentant, au préalable, leurs œuvres devant un jury.

En ce qui concerne les droits de douane sur les œuvres de nos artistes à l'étranger, la nouvelle loi douanière prévoit pour ces derniers certaines facilités qui ont été publiées dans notre Bulletin du mai.

Dans le domaine des expositions nous avons persisté dans notre point de vue, approuvé d'ailleurs par la Société, d'une sélection sévère des œuvres présentées à un jury. Les expositions Zurich 1924 et Berne 1926 ont eu un remarquable succès artistique; leur réussite matérielle a été assurée, grâce à l'appui de la Confédération. On nous a fait et nous fait encore, de différentes façons, le reproche de ne pas permettre à tout membre de la Société d'exposer au moins une œuvre libre. Nous sommes cependant restés sur nos positions, car nous sommes persuadés que la renommée de nos expositions dépend de leur niveau artistique supérieur. A l'Exposition Nationale, Zurich 1925, l'essai avait été fait d'accepter une œuvre libre des artistes qui avaient exposé à 10 précédentes Expositions Nationales. Cette innovation n'a pas eu d'influence sur la composition artistique du Salon, vu le nombre restreint des œuvres en question, mais il est évident qu'il en pourrait être autrement, s'il fallait admettre un grand nombre d'œuvres sans aucune possibilité de choix de la part du jury. Il nous paraît donc juste que les privilégiés devraient envoyer deux œuvres au choix. Si le jury accepte des deux, tant mieux. Nous espérons que notre grande exposition en décembre au Kunst-

haus de Zurich sera le résultat d'un examen des plus sérieux. L'élévation de nos conceptions artistiques nous assure l'estime des autorités et leur appui bienveillant.

L'Exposition Nationale a eu lieu à Zurich en 1925, année du 60<sup>e</sup> anniversaire de notre Société. L'Assemblée générale repoussa définitivement, à une grosse majorité, l'admission des femmes artistes comme membres actifs; nous restons persuadés que cette décision est justifiée, car nous accordons aux femmes artistes tous les avantages d'ordre artistique. Cette même Assemblée générale salua la nouvelle Section de Soleure, représentée pour la première fois.

Le Jubilé lui-même affirma par la participation empressée des autorités et des amis des arts l'importance toujours grandissante de notre Société. Et nous vîmes cela à nouveau lors du Banquet d'ouverture de notre Exposition 1926 à Berne par le discours, plein d'attention et de sympathie, de Monsieur le Conseiller fédéral Chuard. Cet intérêt se traduisit d'une façon plus précise par une subvention fédérale extraordinaire de fr. 5000.—, accordée pour notre grande Exposition 1927 à Zurich. Cette subvention extraordinaire (au lieu des fr. 3000.— habituels) s'explique par l'ampleur de l'entreprise et l'adjonction d'une section des arts décoratifs. Cela nous amène à quelques éclaircissements sur cette exposition dont l'organisation nous fut confiée par l'Assemblée générale de Lausanne. La section des arts décoratifs comprend des peintures et des sculptures décoratives et des vitraux. Elle exclura tout ce qui serait du domaine des arts appliqués; elle établira donc une distinction nette avec les entreprises du «Werkbund» et de «l'Oeuvre». L'embellissement des produits industriels — une tâche des plus méritoires —, facilitée et réglementée du reste par certains arrêts fédéraux, est tout à fait du programme de ces deux associations qui se vouent au développement des arts appliqués. Ce que nous désirons montrer rentre exclusivement dans notre domaine artistique. Nous savons bien que cette décision a provoqué quelque inquiétude dans certains milieux; elle a pu naître d'une fausse interprétation de nos intentions. D'autres peut-être ont pu craindre que la justesse de notre conception, relative aux arts décoratifs, ne se manifeste de façon trop éclatante. Quoi qu'il en soit, nous avons non seulement refusé tout compromis, mais nous avons également évité tout empiètement de notre part sur un autre domaine qui aurait pu donner prise au moindre reproche à notre égard. Nous sommes persuadés que nous d'une part, et le «Werkbund» et «l'Oeuvre» de l'autre, nous servons notre pays en accomplissant nos tâches particulières. — Quant à l'organisation de nos expositions nous tenons à rappeler qu'elle est toujours confiée à des représentants de la Section de la ville où a lieu l'exposition.

Nous profitons de l'occasion pour remercier la Section de Berne de toute la peine qu'elle se donna lors de l'Exposition 1926 et de son vernissage. Nos remerciements vont tout spécialement à notre collègue Stauffer pour son activité inlassable et son talent d'organisation. Les représentants de la Section de Zurich ne manqueront pas de remplir tout leur devoir à l'occasion de l'Exposition de 1927.

En cette occurrence nous avons à tenir compte d'une réclamation de la Section tessinoise qui se plaignait, à la suite de l'Exposition de Berne 1926, que la Suisse italienne n'ait pas eu de représentant dans le Jury. Certains prétendent qu'en accordant aux Tessinois un membre permanent dans le Jury on leur ferait un privilège exagéré. Il faut cependant examiner les choses de plus près. Il n'est pas juste de se baser à ce sujet uniquement sur le petit nombre de nos artistes tessinois ou même sur leurs conceptions artistiques spéciales. Il s'agit plutôt de la représentation nécessaire de l'esprit et de la culture particuliers de la Suisse italienne. Nous pouvons nous appuyer ici sur l'attitude du Conseil fédéral envers les revendications des Tessinois. Ce dernier se déclara prêt à examiner ce qui serait à accorder au Tessin pour lui faciliter «l'accomplissement de sa mission de représentant de la langue et de la culture italienne dans la Confédération». Il s'agit donc davantage que de la représentation numérique d'une minorité. La prescription fédérale sur la composition du Jury de l'Exposition Nationale le montre bien également. La réclamation de la Section Tessinoise a donc une base profonde et elle doit être prise en considération.

La Caisse de secours se montre de plus en plus comme une institution très utile pour toutes les régions de notre pays. Il est cependant regrettable que dans ces derniers temps elle n'ait eu à enregistrer aucun don de notable importance. Il est plus attristant encore de constater combien de nos collègues semblent oublier leur redevance à son objet. En suite de ces défections le Comité de la Caisse a publié dans son rapport annuel 1926 quelques observations. Pour le cas où de nouvelles difficultés surgiraient le Comité envisagerait certains changements dans l'organisation de la Caisse. Nous espérons ne pas en arriver à cette éventualité et nous comptons sur la bonne volonté de nos collègues qui, déjà lors des heures critiques de 1914, ont sauvé l'existence de notre Caisse de secours. A cette occasion nous rappelons le projet, lancé par notre collègue Trachsel, d'un asyl pour les vieux artistes. Différentes propositions ont été faites. Leur réalisation ne sera cependant possible qu'avec de grands moyens financiers. Le Comité central examina de plus très l'offre de location d'une villa à Interlaken; les responsabilités financières étaient malheureusement trop élevées. Pensons en effet

qu'une pension annuelle de fr. 1000.— seulement pour un pensionnaire de 60 ans exige un capital de fr. 10,000.—, qui tombe à fr. 7000.— pour un vieillard de 70 ans. N'oublions pas que la Caisse de secours n'a pas été réalisée en une fois et qu'il s'en est fallu des années. La protection de nos vieux collègues doit rester notre devoir incessant, mais il nous faudra l'aide de généreux donateurs.

Le Comité central, toujours disposé à soutenir les entreprises artistiques de nos Sections, a accordé à ces dernières des subventions pour l'organisation ou la participation à d'importantes manifestations; ainsi la Section de Berne et celle de St-Gall ont profité de cette mesure; la Section d'Argovie a pu renoncer à cette subvention. Ce sont là des sommes si considérables pour notre Société qu'il ne pourrait s'agir de prêts à fonds perdu ou même à remboursement limité, qui pourraient en outre être interprétées par certains comme d'injustes faveurs; d'autre part nous considérons méritoire de venir en aide à des entreprises de valeur. A ce propos nous nous faisons un plaisir de féliciter la Section Vaudoise qui se dépense sans compter pour une œuvre d'un grand intérêt: la création d'un bâtiment d'expositions à Lausanne. Nous lui souhaitons le meilleur succès.

Pour satisfaire au désir de plusieurs de nos collègues nous avons publié à nouveau nos «Normes» dans le Bulletin de mai 1926. On constate qu'il faut bien du temps pour que nos normes entrent dans nos habitudes ou soient même simplement observées. Quelques expériences personnelles montreront mieux que toute autre chose où en est la situation. A l'occasion du concours pour le tombeau de Hermann Greulich votre Président a été consulté par le Comité initiateur afin de faire respecter les intérêts des artistes. Il a réussi à faire valoir nos normes excepté sur un point: l'exécution du premier projet primé; finalement, et pour ne pas risquer un échec, on a obtenu que le jury recommande expressément l'exécution du 1<sup>er</sup> prix. Résultat: exécution du troisième prix. Lors du concours pour la décoration du Gymnase de Berne les intéressés sollicitèrent l'intervention de votre Président auprès du jury afin qu'en observation de nos normes l'exécution du premier prix soit assurée. Le jury a fait suite à la démarche de votre Président. L'entente s'est finalement faite et le jury a pu fonctionner en bon accord. Le Comité des Jeux olympiques d'hiver à St-Moritz désirant éditer une affiche et inviter un certain nombre d'artistes à ce sujet, s'est adressé à la Commission fédérale des Beaux-Arts. Le Département fédéral de l'Intérieur a prié votre Président de prendre part à une séance. Et là seulement on lui communiqua les conditions de ce concours: invitation limitée aux artistes. A la question: combien d'artistes dans

le jury? Aucun, fut la réponse pour le moins surprenante. La-dessus il déclare que tout pourparler complémentaire était dès lors inutile. Ces messieurs s'excusèrent par leur ignorance complète en de telles choses. Du reste tous les artistes invités avaient accepté sans aucune réserve. Il s'agit de collègues qui en l'occurrence ne se sont pas soucié de nos normes. Votre Président a pu obtenir que deux de nos collègues fassent part du jury et puissent y exercer leur influence.

Nous voyons donc que toujours plus nous devons nous efforcer de faire respecter nos normes, afin que de faits pareils ne se renouvellent pas. En ce qui concerne les droits d'auteur nous signalons la convention entre le Docteur Grunau et la Caisse de secours (fr. 300 par an).

Notre Secrétaire central vous a exposé quelles difficultés rencontrent la publication de notre Journal et comment, sans une collaboration générale, le plus beau programme ne peut être mené à chef. Des propositions nous ont été faites de travailler en commun avec un autre périodique. Vous nous excuserez de ne pas donner ici des détails sur les pourparlers qui sont toujours en cours de route. Nous ne manquerons pas d'étudier la chose au plus près et de la solutionner dans l'intérêt de la Soc. P. S. et A. S.

Notre Estampe a suggéré, durant ces dernières années, de fréquentes critiques, orales et écrites, de la part de nos membres passifs. Il serait peut-être préférable de remplacer le système actuel (choix de l'artiste par une section, désignée à tour de rôle) lorsque un premier tour sera terminé, par la désignation directe de l'artiste par le Comité central, quoique celui-ci ne soit également pas infaillible. Il nous paraît qu'on devrait permettre une plus grande liberté dans la désignation de l'auteur de l'Estampe; le Comité central devrait aussi examiner pour quelle part les Sections à l'étranger peuvent entrer en ligne de compte. Signalons, entre autres difficultés, le contrôle de l'impression et de l'expédition. Il va sans dire, en effet, que les Estampes doivent s'imprimer en Suisse, car il ne s'agit pas, en espèce, de profiter des avantages du change.

Par décision de l'Assemblée générale 1926 nous sommes entrés dans l'Association suisse des Artistes (Künstlerbund). Cette nouvelle association est sans nul doute plutôt artistique que l'ancienne Fédération des Travailleurs intellectuels. Elle est également animée des meilleures intentions. Nous n'avons pu cependant nous mettre d'accord avec certaines démarches, spécialement avec une demande pour l'obtention d'un crédit spécial. En effet la discussion d'un tel crédit pourrait provoquer une nouvelle discussion du crédit des Beaux-Arts et pourrait par suite lui être préjudiciable. Cette demande in-

opportune a pu être évitée. La question du crédit des Beaux-Arts est des plus délicates. Nous l'avons bien remarqué lors de l'augmentation du crédit pour les Arts appliqués. Les observations faites par M. Bertoni au Conseil des Etats sont significatives; par bonheur le Conseiller fédéral Chuard a défini très heureusement la mission des autorités en matière d'Art. Une entrevue avec Monsieur le Directeur Vogler a mis exactement les choses au point et votre Président a eu la meilleure impression de sa manière de voir et de ses bonnes intentions. Nos meilleurs souhaits vont au Künstlerbund pour autant que son activité n'empêtera pas sur les intérêts de nos artistes.

Il nous reste maintenant à passer à l'agréable devoir des remerciements. Ils s'adressent à notre dévoué secrétaire Huber pour son activité durant ce mandat. Cette activité, précieuse pour notre Société, s'est manifestée sans relâche dans la gestion de nos affaires. Nos remerciements vont en suite à notre conseiller juridique Monsieur le Docteur Jagmetti, qui par ses excellents conseils a aidé bon nombre de nos collègues. Ils vont à Monsieur le Directeur Liner qui avec son frère, notre Trésorier central, a accompli un travail de grande valeur. Ils s'adressent à un membre passif de grand mérite, Monsieur le Directeur König, qui manifeste en toute occasion un incessant intérêt pour nous et qui a su intéresser de nombreux membres passifs pour nos Estampes; cet intérêt se traduit, dans notre Caisse centrale, par un bénéfice d'environ fr. 4000.—. Cela vaut bien la peine que nous le mentionnions ici. Nous remercions encore les membres d'honneur et passifs qui, s'intéressant tout particulièrement à la prospérité de notre Société, nous ont aidé de leurs bons conseils. Enfin nous adressons nos remerciements à nos fidèles collègues, membres du Comité central, qui par leur collaboration amicale et assidue ont facilité la bonne administration de la Société que toujours du reste vous avez bien voulu reconnaître. Nous sommes persuadés que si, durant ce dernier mandat, de belles et bonnes choses ont été accomplies, il reste cependant beaucoup à faire. Nous souhaitons à nos successeurs de trouver chez nos membres la même entre-aide qui a fait notre force. N'oublions pas que notre force repose, en tout premier lieu, sur nous mêmes, et que nous sommes redevables qu'à nous mêmes de tout ce que nous avons obtenu. La sauvegarde de l'indépendance de notre Société, l'augmentation continue de sa prépondérance dans toutes les questions artistiques de notre pays, le culte de la solidarité — voilà quel était notre but. Puisse ce but rester toujours le même!

En vous remerciant pour la confiance que vous nous avez montrée jusqu'à présent, nous vous remettons notre mandat.